



Ville d'Ostwald
Eurométropole de Strasbourg

**ARRETE MUNICIPAL
RUE DE LA NACHTWEID**

N° 240419AR089

Le Maire de la Commune d'Ostwald,

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU le C.G.C.T. ;

VU la demande formulée par la commune d'Ostwald ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules, pour des raisons de sécurité rue de la Nachtweid ;

Arrête :

Article 1er : Par suite de la manifestation de l'association " Les Fous de Neefs" le samedi 8 juin 2019, la rue de la Nachtweid sera fermée du 08/06/2019 au 09/06/2019 (tronçon compris entre la rue du Kirchfeld et le restaurant de la Nachtweid).

Article 2 : Le stationnement sera interdit et qualifié gênant.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le service technique de la commune **dix jours avant la manifestation**.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Brigadier-chef commandant la Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Transmis à :

- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. le Brigadier-chef commandant la Police Nationale d'Ostwald ;
- M. Mme les Responsables des services techniques et communication de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

Pour ampliation.

Fait à OSTWALD, le 24 avril 2019

**Le Maire,
Jean-Marie BEUTEL**

**Le Maire,
signé
Jean-Marie BEUTEL**



3, rue Albert Gériq - CS 60010 - 67541 OSTWALD Cedex

Tél. 03 88 66 30 34 - Fax 03 88 67 11 74 - Site Internet : www.ville-ostwald.fr